



La lettre du CNCEJ



Le mot du Président Robert Giraud

« ...La présidence du Conseil national, c'est à la fois un grand honneur et une lourde tâche... »

Le conseil d'administration dans sa séance du 23 mars 2017 m'a élu à la présidence du Conseil national.

C'est à la fois un grand honneur et une lourde tâche.

Si l'article 9 de nos statuts indique que le président « représente le Conseil national dans tous les actes de la vie civile, qu'il ordonnance les dépenses et qu'il peut donner délégation dans les conditions fixées par le bureau », il a comme dans toute association pour mission d'animer une équipe qui œuvre pour l'ensemble des membres en impulsant une dynamique et des actions avec la seule autorité que lui confère sa légitimité et son éventuel charisme. Dans ce cadre somme toute assez large, je ne peux que reprendre le flambeau qui m'a été transmis par mon prédécesseur qui a lui-même poursuivi ou initié des actions en cours.

Je profite ici pour rendre hommage à mon ami Didier FAURY, président d'honneur.

C'est ainsi que le 18 avril j'ai cosigné (avec Didier FAURY qui a œuvré dans le prolongement des actions de Marc TACCOEN et de David ZNATY) la convention OPALEXE avec le représentant de la Chancellerie.

D'autre part un arrêté technique rédigé par la Chancellerie sortira au journal officiel dès qu'il aura été signé par le responsable nouvellement désigné du Ministère de la Justice.

Cet arrêté permettra le lancement officiel de la dématérialisation dans les différents cours d'appel, même si ce déploiement existe déjà dans des cours dites « pilotes » ou volontaires.

La convention signée avec le conseil national des Barreaux devrait aider les bâtonniers à faire adhérer les avocats de leur barreau.

Pierre MALICET coordonne les actions des différents correspon-

dants au sein des compagnies et des formateurs sur le terrain accomplissent déjà un travail remarquable de par leur qualité et leur dévouement.

Si la dématérialisation est au cœur de nos préoccupations actuelles, elle ne doit pas occulter les autres missions et actions de notre Conseil national.

Pour les mener nous avons besoin d'une équipe soudée et volontaire.

Ainsi aux côtés du bureau que j'ai constitué, les conseillers du Président (Marc TACCOEN Jean-François JACOB et Bruno DUPONCHELLE) œuvrent efficacement dans leurs spécialités et missions et les commissions terminent de constituer leur composition et leur feuille de route en fonction des objectifs fixés.

A cette magnifique organisation j'ai apporté quelques adaptations ;

Le comité de réflexion s'appellera désormais comité de réflexion et de déontologie.

Il va s'atteler en priorité à mettre à jour nos règles de déontologie.

Ces règles de déontologie éditées par le Conseil national ont vocation à s'appliquer à toutes les compagnies membres et j'encourage chaque compagnie à inclure dans ses statuts le fait que la compagnie étant attachée au Conseil National, tous ses membres acceptent de respecter ces règles de déontologie ; il n'est en effet pas souhaitable que chaque compagnie ait ses propres règles.

Nos règles peuvent servir de modèle comme en témoigne mon déplacement récent en Hongrie à l'invitation du ministre de la Justice Monsieur Lászlo TROCSANYI et mon intervention (partagée avec Marc TACCOEN) au symposium intitulé « la confiance des citoyens en la justice à travers l'intervention des huissiers de justice et des experts » sur notre organisation et nos règles.

Avec Monsieur le Ministre de la Justice et Monsieur Patrick SANNINO président de la chambre Française des Huissiers de justice et président de la Chambre Européenne des Huissiers de justice



L'Europe demeure et encore plus depuis notre congrès de SRASBOURG, une préoccupation importante de notre conseil et la commission Europe sera prochainement représentée à Berlin dans le cadre des premiers échanges constructifs qui se mettent en place et ce, en concertation avec nos amis de l'IEEE.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les différentes commissions mais j'insisterai sur 2 nouvellement créées, la commission colloque présidée par Patrick BERNARD et qui nous donnera sa feuille de route dès la prochaine A.G. et la commission d'harmonisation et de liaison confiée à Errol NUISSIER.

Cette dernière aura pour rôle fondamental d'assurer à la fois la liaison entre les compagnies et le Conseil national et la cohésion de notre Association en essayant notamment d'harmoniser nos pratiques tout en laissant bien entendu à chaque compagnie sa personnalité propre.

Le conseil national au-delà des préoccupations communes ou transversales doit assurer une cohésion de ses membres, être à leur écoute, être à leur côté, les accompagner dans leurs démarches spécifiques, je pense notamment aux actions qui peuvent être menées pour l'amélioration du statut social de certaines catégories.

Sans dévoiler tous les projets de la commission colloque, vous pouvez déjà noter dans vos tablettes, l'organisation d'un colloque CNCEJ décentralisé le 19 octobre 2018 au Palais des Congrès d'ANTIBES-JUAN-LES-PINS dont le thème sera : « l'insécurité de l'expert ».

SOMMAIRE

Colloque CNB/CNCEJ	2
Nouveau Conseil d'administration	2
Informations commissions	3 et 4
Nouveaux présidents	4
Les échos du Parlement	4

**Plus d'infos sur
cncej.org**

LA CONCILIATION : LE GRAND RETOUR ? 10 MARS 2017 A LA MAISON DE LA CHIMIE

Le Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice (C.N.C.E.J) organisait son 7^e colloque annuel, en partenariat avec le Conseil National du Barreau (C.N.B), le vendredi 10 mars, à la Maison de la Chimie. Ce colloque avait pour thème : **La conciliation : le grand retour ?** Jean-Claude Marin, Procureur général près de la Cour de cassation, Pascal Eydoux, Président du Conseil National des Barreaux et Didier Faury, Président du C.N.C.E.J ont inauguré cet événement par un discours introductif.

Monsieur Faury a résumé le rôle de l'expert dans une conciliation qui est de toujours chercher des solutions amiables dans un conflit à composante factuelle. Il est donc un acteur direct et a un rôle tout aussi actif qu'un avocat. Monsieur Faury a d'ailleurs rappelé à cette occasion que cette profession a beau avoir un rôle majeur dans une médiation, cela ne se voit pas forcément car beaucoup d'entre eux préfèrent souvent éviter cette étape et aller directement aux poursuites, ce qui pourrait être regretté.

S'en sont suivies trois tables rondes animées par des experts, avocats et magistrats, sur la conciliation dans l'expertise, l'expertise dans la conciliation, les perspectives de la conciliation. Il en est sorti les problématiques majeures suivantes :

- Il y a environ 45 ans, la possibilité donnée aux experts judiciaires de concilier les parties leur était enlevée, au motif de ce que cette faculté entraînait des retards dans le rendu des rapports.

- Il y a environ deux ans, la justice administrative expérimentait le retour à la conciliation. Dans plusieurs domaines particuliers, il était donné mission aux experts de justice de « concilier les parties si faire se peut ». Il y a quelques mois, le Conseil d'État décidait de remplacer la conciliation par la médiation. Et ce changement de qualification a pesé sur tous les exposés.

- Les trois tables rondes ont montré, combien la question n'était pas que sémantique. En effet, la conciliation est tenue par l'absolu principe de la contradiction à défaut de quoi aucun accord entre les parties n'est viable et ne peut prospérer. Or, en médiation, le principe de la confidentialité occasionnelle est un efficace moyen pour amener, les parties à se reparler et à dégager elles-mêmes une solution acceptable. En conséquence, comment imaginer qu'au sein d'une même mission ordonnée par le juge, l'expert puisse, au gré de l'évolution de ses opérations, exporter des confidences recueillies en tête-à-tête et

les porter à la connaissance des autres parties.

- D'autant que n'est pas médiateur qui veut. Il faut être spécifiquement formé. Entendre le fond des pensées, comprendre l'intime, donner au psychologique la primauté sur la technique suppose des qualités d'écoute, de compréhension, voire parfois et de manière limitée dans le temps, de l'empathie qui s'oppose à la rationalité technique de l'expertise.

- En matière civile, 80 % des affaires ne vont pas au fond car les parties s'accordent sur la base du prérapport ou du rapport de l'expert. En ce sens, la pratique du tribunal de commerce de Paris de nommer des conciliateurs qui s'entourent d'experts de justice montre chaque jour le bien-fondé de la démarche.

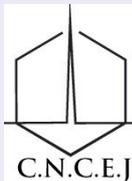
Près de 900 d'experts, avocats et magistrats, s'étaient déplacés de toute la France pour participer à ce colloque. Preuve que la conciliation est plus que jamais un thème central dans les cours d'assises tout autant qu'une problématique d'avenir pour tout le système judiciaire en raison de son efficacité et de sa participation au désencombrement des tribunaux. ■



LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION ELU LE 22 MARS 2017

Lors de l'Assemblée générale du 22 mars 2017 ont été élus Administrateurs :

Anne Marie PRUVOST
Annie VERRIER
Patrick BERNARD
Michel BALANDIER
Robert GIRAUD
François Xavier ANDRAULT
Emmanuel CHARRIER
Bertrand LUDES
Bernard LEICEAGA
Gilles DEVILLERS
Etienne Philippe HECKLE
Errol NUISSIER
Michel Patrick LAGOUTTE
Robert MAZABRAUD
Michel COULANGE
Pierre MALICET
Didier CARDON
Philippe KANTOR
Patrice BRINDEAU
Michel NICODEME
Didier SEMENE
Sylvain DEVAUX
David ZNATY
Patrice GARDEL



Le nouveau Conseil d'administration a élu à son tour le Bureau :

Robert GIRAUD, Président
Annie VERRIER, 1ère Vice présidente
Didier CARDON, Vice président
Patrice GARDEL, Vice président
François Xavier ANDRAULT,
Trésorier
Didier CARDON, Trésorier adjoint
Etienne Philippe HECKLE,
Secrétaire général
Patrick BERNARD,
Secrétaire général adjoint
Didier FAURY devient Président d'honneur
Le Président Robert GIRAUD s'entoure également de trois conseillers
Marc TACCOEN
Jean François JACOB
Bruno DUPONCHELLE

Différentes commissions s'organisent :

- Comité de réflexion et de déontologie présidé par Pierre LOEPER
- Commission communication & colloques présidée par Patrick BERNARD
- Commission juridique à 3 pôles : civil présidé par Emmanuel CHARRIER, pénal présidé par Gilles DEVILLERS, administratif présidé par Bernard LEICEAGA
- Commission Formation et Qualité dans l'expertise présidée par Michel COULANGE
- Commission informatique et dématérialisation présidée par Pierre MALICET
- Commission Europe présidée par Patrice GARDEL
- Commission Outremer présidée par Errol NUISSIER
- Comité paritaire présidé par Didier CARDON et Laurent VERDEAUX
- Commission de liaison et d'harmonisation présidé par Errol NUISSIER

Commission Informatique et Dématérialisation

Cette commission, issue de la fusion des comités OPALEXE et de la commission informatique, a été créée dans l'objectif d'assurer la cohérence des développements de deux des projets phares portés par le CNCEJ dans le domaine des nouvelles technologies : le déploiement de la plateforme de dématérialisation OPALEXE et le projet d'annuaire MANHATTAN, dont les liens n'échapperont à personne.

Cette commission, présidée par Pierre MALICET, comprend deux pôles :

- un pôle informatique animé par Yves LEON
- un pôle dématérialisation (OPALEXE) animé par Patrice BRINDEAU.

Le pôle informatique, qui recherche deux experts en plus d'Yves LEON et Patrice BRINDEAU pour finaliser son équipe, a la charge de suivre et d'impulser les projets informatiques MANHATTAN et refonte du site WEB du CNCEJ. Elle a aussi, comme par le passé, à assister le secrétariat du CNCEJ pour tous les problèmes du quotidien, ainsi que le suivi de la messagerie du CNCEJ.

L'équipe du pôle dématérialisation, composée de Patrice BRINDEAU, Jean-François DAVID, Sylvain DEVAUX, Denis MORANNE, Pascal GAUTHIER, Jean PEILLARD, et Didier SEMENE, est l'interlocutrice unique de notre partenaire CERTEUROPE et des référents régionaux. A ce titre, elle suivra avec attention les travaux du Club Utilisateur OPALEXE.

Commission Outremer

Cette commission initialement créée sous la présidence de Pierre LOEPER portait le nom de Commission DOM puis de Pôle Dom (sous la présidence de Marc TACCOEN). Elle a pour fonction, de favoriser les relations entre les experts de justice des outremer, afin de partager leur expérience mais aussi, de faire remonter les besoins qui apparaissent plus spécifiques, de ces compagnies éloignées. Elle vise à faciliter leur intégration au sein du Conseil National, en leur proposant les outils nécessaires à la formation, en mettant en place des jumelages avec des compagnies de l'Hexagone pour faire face au manque de ressources, en montrant que la représentation de l'expertise

à la française à travers le CNCEJ, est présente dans tous les territoires de la République. Elle a permis de mettre en place, avec l'aide Pierre MALICET, la dématérialisation dans les compagnies de Basse-Terre et de Fort-de-France. Cette action devrait se poursuivre, à la Réunion, en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. Cette commission est également chargée d'étudier les demandes de coopération avec les compagnies des anciens territoires français ; c'est actuellement, le cas de Madagascar. Présidée par Errol NUISSIER, elle comprend les membres des compagnies de Basse-Terre, de Fort-de-France, de Saint-Denis-de-la-Réunion, de Nouméa et de Papeete. Cette commission se réunit deux fois par an, le plus souvent autour de la période de l'assemblée générale. Malgré nos efforts, la compagnie de Cayenne créée par nous avec l'aide des chefs de Cour, demeure peu active.



LES ECHOS DU PARLEMENT



Le nouveau Président de la République, Emmanuel Macron était sans aucun doute le candidat dont le programme allait le plus loin dans la dématérialisation des démarches administratives et de la Justice. Alors candidat, il proposait notamment de dématérialiser les procédures de justice « pour tous les litiges inférieurs à 4000 euros », numériser les procédures simples pour la justice et la police, mettre en place un portail numérique de la justice.

Quel que soit la prochaine majorité que les Français éliront les 11 et 18 juin prochain, pour siéger à l'Assemblée nationale, la dématérialisation est en marche !

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, a été adoptée pour faciliter l'accès des justiciables à la Justice et renforcer son efficacité... mais les outils informatiques n'existent pas encore.

La commission des lois du Sénat, présidé par l'ancien ministre Philippe Bas, membre des Républicains, a auditionné, le 30 novembre 2016, les membres du bureau du CNCEJ pour participer au diagnostic sur l'état de la justice en France et de dessiner les voies du redressement de cette institution, dans le cadre d'une mission d'information pluri-partisane. Son rapport paru le 5 avril dernier préconise que la généralisation de la dématérialisation de la Justice soit une priorité du ministère, dans le but « d'alléger les charges des juridictions », de simplifier la procédure et « la politique l'archivage et la gestion des scellés ». Cette intention n'est pas un blanc-seing du Palais du Luxembourg à l'exécutif puisque le rapport insiste aussi sur la sécurisation de la procédure ou encore l'usage de la signature électronique. Le rapport sénatorial ajoute que le recours au numérique sera possible si les juridictions disposent « de matériels informatiques adaptés, que les volumes de connexion dans les juridictions soient suffisants et que les capacités des serveurs informatiques du ministère de la justice soient accrues pour permettre de gérer ces flux de données plus importants. ».

Une grande réforme de la Justice se dessine, trajectoire que notre Conseil national prépare depuis déjà quelques années.

Maggy LEGGAT

Chargée de la veille parlementaire

Commission Formation et Qualité dans l'Expertise

La commission formation Qualité dans l'expertise a présenté et remis aux compagnies une **CLE USB ROUGE** comportant la totalité des modules de formation, anciens et nouveaux à l'occasion de l'AG du mois de décembre 2016. C'est un outil de formation à l'usage des compagnies qui a été travaillé par la Commission.

Cette clef comprend tous les modules à jour et d'autres documents.

Comment utiliser ces modules :

Vous trouverez tous les modules de formation sur la clef rouge mais aussi **sur le site du CNCEJ**.

Bien entendu les modules sont protégés par un login et mot de passe pour n'être accessible qu'aux présidents des compagnies. A eux de les télécharger et de les communiquer en fonction des besoins aux responsables de formations.

Voilà comment se présente le répertoire sur le site du CNCEJ :

En page d'accueil du site, vous trouverez l'onglet « formation »

Celui-ci vous ouvre une page comprenant trois onglets

Modules de formations (avec un cadenas)

Calendrier des formations

Centres de formation

Dans l'onglet « centres de formations »

Il est demandé à chaque compagnie de bien vérifier des éléments d'information qui la concernent ainsi que son organisme de formation.

En cas d'erreur ou si vous souhaitez compléter des informations envoyez les éléments par mail au CNCEJ qui s'en char-

gera.

Dans l'onglet « calendrier des formations »

Vous avez la possibilité de donner toute information sur vos propres formations

Et vous pouvez également envoyer en même temps un ou deux PDF (programme, bulletin d'inscription...)

N'hésitez pas à renseigner ce calendrier : cela montre la richesse et la diversité des formations dispensées dans toutes les régions

Dans l'onglet « modules de formation »

Chaque document ou module se présente de la façon suivante :

Lorsque vous cliquez dessus, il apparaît un résumé du contenu du module et sa date de création ou de dernière mise à jour

Et la phrase : Télécharger le document

C'est en cliquant dessus que le mot de passe sera requis (attention aux majuscules),

Ce mot de passe pourra vous être communiqué par le secrétariat

Enfin le répertoire « conseils pratiques » contient certains documents utiles que vous pourrez découvrir.

Vous l'avez compris, cette partie du site et cette clef sont des outils de mise en commun et de partage des efforts de toutes les compagnies pour assurer la meilleure formation possible à leurs experts, anciens, nouveau et bientôt nous l'espérons aux postulants à l'inscription. Elle est également une mine d'informations et de modules utilisables par chacun de nous.

Nouveaux présidents

Brigitte BECUWE, Présidente de la CN des experts judiciaires professionnels de santé autres que médecins, expert en Kinésithérapie – Rééducation fonctionnelle près la Cour d'appel de Paris, succède à Véronique LE BOUCHER d'HEROUVILLE

Patrick JAMMET, Président de la Compagnie des experts près la Cour d'appel de Montpellier, expert en chirurgie maxillo-faciale près cette même Cour, succède à Didier SEMENE.

Daniel LE BOCQ, Président de la Compagnie des experts près la Cour administrative d'appel de Douai, expert architecte et du bâtiment près cette même Cour et près la Cour d'appel de Rouen, succède à Renaud BELLIERE.

Didier SEMENE, Président de la Compagnie des experts près la Cour administrative d'appel de Marseille, expert en thermique, plomberie, sanitaire, robinetterie, eau, gaz près cette même Cour et près la Cour d'appel de Montpellier, succède à Sylvie LEDENTU.

François TRUCHE, Président de la CN des Architectes experts, expert architecte près la Cour d'appel de Lyon et près la Cour administrative d'appel de Lyon, succède à Michel COULANGE.

Michel TUDEL, Président de la CN des experts comptables de justice, expert en comptabilité et en évaluation d'entreprise et de droits sociaux, près la Cour d'appel de Toulouse, succède à Didier CARDON.

Bernard CORDIER, Président de la Compagnie nationale des experts psychiatres, succède à Gérard ROSSINELLI. Expert psychiatre près la Cour d'appel de Versailles.

Nathalie MALICET, Présidente de la Compagnie des experts près la Cour d'appel de Bordeaux, succède à Marc PARADIVIN. Expert en Fiscalité d'entreprise près cette même Cour.

Roch-André MENES, Président de la Compagnie nationale des experts médecins de justice, succède à Danièle MONESTIER-CARLUS. Expert honoraire en chirurgie près la Cour d'appel de Riom, Président d'honneur de la Cie des experts de Riom.

Claude VAXELAIRE, Présidente de la Compagnie des experts près la Cour d'appel de Nîmes, succède à Alain LASSERRE. Géomètre expert près cette même Cour.

Christophe HUGNET, Président de la Compagnie nationale des vétérinaires experts de justice nouvellement adhérente au CNCEJ

ACTUALITES DES COMPAGNIES

À retrouver sur
www.cncej.org

CNEMJ



COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS MEDECINS
de Justice

23 avenue de Charade – 63 122 CEYRAT

ATELIER DE LA C N E M J

Le portail «CHORUS» en pratique.

Hôtel MERCURE – Château PERRACHE
12 Cours de Verdun- Rambaud – 69 002 Lyon

Jeudi 19 Octobre
(de 10 heures à 13 heures)

Ceyrat le 04/05/17

Chère Consœur, Cher confrère,
Chers collègues experts,

La facturation électronique aux services de l'Etat, des collectivités et des entreprises a été officiellement mise en place le 20/09/16 par Mr C.Heckert, Chargé du Budget et des comptes publics, après une période expérimentale instaurée par le Décret 2014-461 du 7 Mai 2014. Les médecins qui ont utilisé le logiciel CHORUS Pro, destinés aux prestataires du Ministère de la Justice, pour le règlement des frais de justice (1)-Décret 2013-770 du 26 Août 2013, ont été confrontés à des difficultés, voire à des obstacles qui ne leur ont pas permis de finaliser l'envoi de leur mémoire.

Ce système de facturation étant devenu **obligatoire dans toute la France** depuis le premier janvier 2017 et afin de permettre aux confrères médecins et dans la limite des places disponibles aux experts des autres disciplines intervenant dans le domaine pénal, de maîtriser les subtilités de ce logiciel, la CNEMJ propose un atelier de formation le Jeudi 19 Octobre 2017 à Lyon.

Organisé avec le soutien du Dr Tissot-Guerraz, past Présidente de la CEACC et Vice-Présidente de la CNEMJ, cet atelier interactif d'une durée de trois heures, avec traitements en direct de dossiers, et examen des situations d'échecs, sera animé par **Mme R.ABDESSELEM Adjointe au Chef de projet Chorus Portail Pro à la Chancellerie**, et Dr Th. Briche Secrétaire Général adjoint de la CNEMJ, ainsi que des administrateurs de la Compagnie.

Une attestation de présence, à faire valoir pour la formation continue sera délivrée aux participants à l'issue de cet atelier.

Pour des raisons d'efficacité et d'échanges le nombre des participants est limité à Cinquante.

Ceux qui le souhaitent pourront poursuivre les échanges lors du déjeuner qui clôturera cette session. (Inscription préalable indispensable)

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription pour cette formation. La CNEMJ est par ailleurs à votre disposition pour tout renseignement pratique concernant cet atelier.

En espérant vous rencontrer prochainement, je vous prie de recevoir mes salutations confraternelles les meilleures.

Dr R.MENES
Président de la CNEMJ

1- Qui résultent d'une décision de justice criminelle, correctionnelle ou de police, ainsi que les frais assimilés.

Merci de renvoyer votre bulletin complété accompagné de votre règlement à:
Docteur Roch MENES – CN E M J - 23 Avenue de CHARADE - BOISSEJOUR – 63 122 CEYRAT

TOULOUSE

La compagnie des experts près la Cour d'appel de Toulouse organise une journée de formation **MAGISTRATS EXPERTS**

le vendredi 1er décembre toute la journée sur le thème : « **Comment croire à la justice en 2017** »

A cette occasion, la commission formation et qualité dans l'expertise sera délocalisée.

Renseignements auprès de la compagnie

CNEMJ

La compagnie nationale des experts medecins organisera son 24ème colloque le 25 novembre 2017 avec pour thème « **Sociopathie et expertise** »

Renseignements auprès de la compagnie

CEPAA

La compagnie des experts en activités agricoles organise un séminaire autour des enjeux de l'agriculture française en 2025 et une grande manifestation avec les principaux acteurs de la filière.

Renseignements auprès de la compagnie